

## CONTACT

Pour tout renseignement,  
contactez le responsable de stage:

Yann SIMON  
06.07.35.02.74

Pour vous inscrire :



Formation conçue par la Chambre  
d'agriculture de Région Ile-de-France



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



**FORMATION**  
PRODUCTION LAITIÈRE

Transformation de lait



formation@idf.chambagri.fr  
<https://chambres-agriculture.fr/>



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

# ZOOM SUR LA FORMATION

## PROGRAMME :

### 1<sup>er</sup> jour :

#### Matin :

- Répertoire des produits laitiers, test de connaissance
- Identification et répartition des composants du lait
- Point sur la microflore du lait cru et redéfinition des microorganismes
- Identification des différentes façons de transformer le lait

#### Après-midi :

- Repérer les étapes techniques de fabrication
- Choisir les matières premières : ferment, présure, autres ingrédients

### 2<sup>ème</sup> jour :

#### Matin :

- Fabrication d'un fromage lactique type crottin
- Calculer ses rendements

#### Après-midi :

- Fabrication d'un fromage à pâte pressée non cuite
- Connaître la réglementation de l'étiquetage des produits

### Evaluation des participants

## INTERVENANT

**Yann SIMON**, conseiller Fromager, CARIDF

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### Transformer son lait en fromage et comprendre les différentes étapes

#### OBJECTIFS DÉTAILLÉS

- Identifier les composants du lait
- Identifier les technologies laitières et fromagères
- Repérer les différentes étapes de la fabrication
- Choisir ses matières premières
- Fabriquer un fromage lactique et un fromage présure

## MOYENS PÉDAGOGIQUES



Tour de table



Diaporama



Cas concret



## PUBLIC

Chef d'exploitation agricole, salariés agricoles, entreprises privées et milieu associatif, particuliers non agricoles



## DATES, HORAIRES ET LIEUX

A consulter sur notre site internet

**Coût de la formation : 450€**

**Reste à charge aux ayant-droits VIVEA : 0 €**

Sous réserve de disponibilité sur votre solde et d'être à jour de vos cotisations.

**Tarif autres publics : 450 €**

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

**Crédit d'impôt** (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise

**Service de remplacement** : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

#### Divers :

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.

